

Aménagement de Service en Premier soutien à la Recherche (ASPRES) CAMPAGNE 2016

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF.

L'Aménagement de Service en Premier soutien à la Recherche (ASPRES) consiste en une décharge annuelle de 64 heures. Cette décharge peut être accordée à tout(e) Maître de conférences de l'Université Lyon 2, stagiaire ou titulaire depuis moins de deux ans, qui en fait la demande, avec prise d'effet au titre de l'année universitaire 2016-2017. L'allègement de service d'enseignement est prononcé pour une année. Les modalités de répartition des deux tiers de service conservés sont à négocier avec les responsables de l'UFR.

L'ASPRES fait partie des dispositifs de soutien à la recherche établis et répartis par l'établissement.

Sa spécificité est d'être attribuée en soutien individuel d'un(e) jeune chercheur/euse, afin de lui permettre d'acquérir, de maintenir, ou d'accroître une visibilité scientifique de haut niveau, et de développer le rayonnement scientifique du laboratoire qui l'héberge.

Il s'agit **d'un soutien à la recherche sur projet**. La décharge ainsi attribuée constitue un tremplin permettant au/à la jeune Maître de conférences de renforcer son réseau et de faciliter à terme son positionnement sur des appels à projets nationaux ou internationaux. Le dossier de candidature détaillera les appels à projets auxquels le/la candidat(e) envisage de répondre au cours de l'année universitaire au titre de laquelle la décharge sera accordée.

Au titre de la campagne 2016, le nombre total de décharges de 64 heures susceptibles d'être attribuées n'est pas encore connu et fera l'objet d'une communication ultérieure. Ces décharges seront accordées pour l'année universitaire 2016-2017, sous réserve de la titularisation du lauréat pour les MCF stagiaires au moment du dépôt du projet.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être, à la date de clôture de l'appel, Maître de conférences stagiaire à l'Université Lyon 2, ou Maître de conférences titulaire depuis moins de deux ans.
- appartenir à un laboratoire labellisé, sous tutelle ou cotutelle Lyon 2, et justifier du soutien de son unité de recherche.
- faire preuve d'une activité scientifique reconnue et présenter des perspectives prometteuses.
- n'effectuer aucune heure complémentaire d'enseignement, à Lyon 2 ou dans un autre établissement, durant l'année universitaire au cours de laquelle la décharge est attribuée.
- ne bénéficier d'aucune autre forme de décharge de service durant l'année universitaire au cours de laquelle l'allègement de service est attribué.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. CV détaillé faisant état des réalisations passées et mettant en évidence l'ensemble des publications.

2. Projet de recherche (5 pages environ, annexes éventuelles non comprises) :

Le projet de recherche présentera de manière claire et argumenté l'approche scientifique retenue, en insistant sur le caractère novateur et la pertinence du sujet. Il sera accompagné d'un calendrier de réalisation. Il précisera son insertion dans les axes du laboratoire et dans les priorités de l'Université et de la COMUE. Les perspectives du projet seront particulièrement détaillées, et mettront en avant les conséquences sur la dynamique scientifique collective (renforcement des réseaux, notamment internationaux, du laboratoire, organisation de manifestations scientifiques

d'envergure, etc.), la valorisation académique envisagée (publication dans des revues, ouvrages, etc.) et surtout les prolongements vers des réponses à des appels à projets nationaux ou internationaux.

3. Avis motivé du directeur de laboratoire, qui précise l'insertion du travail dans les axes du laboratoire et la faisabilité du programme, et indique les moyens accordés au candidat pour la mise en œuvre de son projet.

4. Avis motivé du doyen ou directeur de la composante, et définition prévue du service pour les 128 heures d'enseignement en cas d'obtention de la décharge.

5. Liste indicative avec coordonnées de trois personnalités extérieures à l'Université Lyon 2 et au laboratoire susceptibles d'être contactées pour assurer l'expertise du dossier. La liste indiquera, pour chaque personnalité, les liens qui peuvent exister avec le candidat et/ou le laboratoire (publications rédigées en commun, participation à des colloques ou à des jurys de thèse, etc.). Cette liste n'étant pas communiquée aux évaluateurs, elle devra pour l'envoi électronique être transmise sur un fichier distinct des quatre autres pièces du dossier. A sa discrétion, le/la candidat(e) a également la possibilité d'ajouter à cette liste jusqu'à trois noms d'experts non souhaités pour l'évaluation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- 1 – Qualité du parcours scientifique du candidat compte-tenu de son niveau carrière.
- 2 – Qualité du projet de recherche (aspect novateur, pertinence du sujet et de la méthodologie, clarté de la présentation, inscription dans les axes du laboratoire, de l'établissement et de la COMUE.)
- 3 – Qualité des perspectives du projet (au niveau des publications envisagées, et surtout du prolongement vers des appels à projets nationaux ou internationaux)

CALENDRIER 2016

- Lancement de l'appel à candidature : semaine du 7 décembre 2015.

- Date limite de remontée des dossiers :

- Mercredi 20 janvier 2016 pour la version électronique.

- Vendredi 22 janvier 2016 pour la version papier (date limite de réception).

Le dossier de candidature doit être adressé par voie électronique aux adresses m.berthet@univ-lyon2.fr et veronique.dupraz@univ-lyon2.fr. L'envoi doit être complété par la transmission du dossier papier accompagné des pièces originales.

- Instruction des dossiers : 2 rapporteurs par dossier.

Aucun rapporteur n'appartient au laboratoire concerné par la demande. L'un des rapporteurs est membre de la Commission recherche. Un rapporteur au moins est spécialiste du domaine. La désignation des rapporteurs se fera par le Vice-Président chargé de la recherche.

- Attribution des décharges par le conseil scientifique restreint du 11 avril 2016

- Le lauréat dressera un bilan du dispositif pour juillet 2017.

Suivi administratif du dossier : Pôle Projets

m.berthet@univ-lyon2.fr

veronique.dupraz@univ-lyon2.fr